

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2002 - 0125 DU MARS 2002

portant approbation du budget prévisionnel du Port Autonome de Cotonou pour l'exercice 2002 et de son budget prévisionnel pluriannuel pour les exercices 2002- 2003 et 2004.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le Décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement et le Décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;
- Vu** le Décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- Vu** le Décret n° 89-306 du 23 juillet 1989 portant approbation des Statuts du Port Autonome de Cotonou ;
- Vu** le Décret n° 2001-349 06 septembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- Vu** le Décret n° 99-514 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Sur** rapport du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 mars 2002 ;

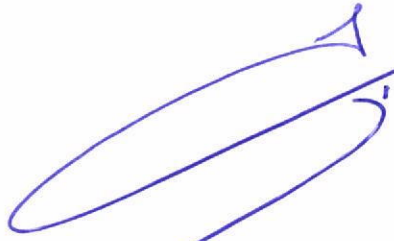
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont approuvés, le budget prévisionnel du Port Autonome de Cotonou pour l'exercice 2002 et son budget prévisionnel pluriannuel pour les exercices 2002, 2003 et 2004 tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 mars 2002

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,

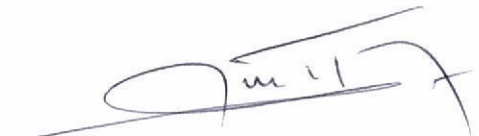

Pierre O S H O.

Ministre intérimaire

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,


Grégoire LAOUROU

Le Ministre des Travaux
Publics et des Transports,


Joseph Sourou ATTIN

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4
MTPT 4 MFE 4 AUTRES MINISTERS 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA
3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.